



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 03 février 2026

N° délibération	Objet	Vote
2026-01	Avenant n°2 à la convention-cadre Petites Villes de Demain ayant la valeur d'une Opération de Redynamisation du Territoire (ORT) pour la prorogation de la convention	Unanimité
2026-02	Acquisition des parcelles cadastrées section AD numéros 420,431 et 442	Unanimité
2026-03	Convention avec la Bibliothèque Municipale - attribution de la subvention	Unanimité
2026-04	Convention avec l'Harmonie Municipale - attribution de la subvention	Unanimité
2026-05	Autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Unanimité
2026-06	Terrain synthétique : attribution d'un fonds de concours à la CoPLER	Unanimité
2026-07	Autorisation de participation à une vente aux enchères suite à la liquidation de la boulangerie	Unanimité



## Séance 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de février à vingt-heures et vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-JUST-LA-PENDUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Romain COQUARD, Maire.

Présents : PRAST Lionel – GIRAUD Stéphanie – MONFRAY Yannick – FONTAN Alain – BISSAY Alain – DEHOUX Guillaume – MICOLON Laurianne – VIZIER Céline – BABE Stéphane – BARRAS Guillaume – MATHELIN Fabienne – NOTIN Isabelle – SUEUR Raphaël – REYNAUD Christian

Absents excusés : PHILIBERT Marie-Claire (pouvoir donné à PRAST Lionel) – DAMIAN-FARJOT Marie-Hélène (pouvoir donné à FONTAN Alain) – DAMIAN – FARJOT Marie-Christine (pouvoir donné à Stéphanie GIRAUD) – GRIVOT Vincent

Secrétaire de séance : Alain BISSAY

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire pour :

- Approuver le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 16 décembre 2025.
- Approuver l'avenant n°2 de la convention-cadre Petites Villes de Demain.
- Approuver la régularisation foncière - Rue des Écoles avec l'acquisition de parcelles suite aux travaux de trottoirs et d'accotements.
- Approuver la convention avec la Bibliothèque Municipale et attribution de la subvention.
- Approuver la convention avec l'Harmonie Municipale et attribution de la subvention.
- Approuver le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire.
- Approuver l'attribution d'un fonds de concours à la CoPLER pour le terrain synthétique
- Autoriser Monsieur le Maire à participer à une vente aux enchères suite à la liquidation de la boulangerie.
- La délibération instaurant la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains accueillants ou destinés à accueillir les commerces est reportée à une séance ultérieure.